

COMMUNE DE PELTRE



Tél : 03-87-74-22-27
Fax : 03-87-75-68-71

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2014

1) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs comme suit :

- création d'un poste d'attaché sur la base hebdomadaire de 35 h ;
- création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe sur la base hebdomadaire de 35 h, à compter du 1^{er} mars 2014 ;
- suppression du poste de rédacteur sur la base hebdomadaire de 35h, à compter du 1^{er} mars 2014.

2) RECRUTEMENT "EMPLOI Avenir"

Le Conseil Municipal autorise le recrutement d'un emploi avenir pour exercer les fonctions d'agent d'accueil à raison de 35 h par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de trois ans à compter de la date du recrutement.

L'état prend en charge 75 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonérera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

3) TARIFS DE LOCATION ET NETTOYAGE DE LA SALLE DES FETES EN 2014

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2014 les tarifs de location et de nettoyage de la salle des fêtes comme suit :

- location de la salle sur 3 jours = 460 € (ex : clés remises le vendredi soir et pour tout le week-end)
- location sur 2 jours = 360 €
- location sur 1 jour = 210 €

La caution est fixée à 1000 €.

4) LOCATION ET NETTOYAGE DE LA SALLE DES FETES EN 2014 **TARIFS POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES**

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2014 les tarifs de location et de nettoyage de la salle des fêtes par les associations locales comme suit :

- pour une assemblée générale (ou une réunion)/an : location et nettoyage gratuits,
- puis, deux locations gratuites par an avec nettoyage à 55 €,
- et au-delà, location et nettoyage à 105 €.

5) LOCATION ET NETTOYAGE DU "COUAROIL" EN 2014

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2014 à 50 € par jour la location et le nettoyage d'une salle au "Couaroil" - bâtiment communal sis 13, rue de Gargan.

La caution est fixée à 100 €.

6) SONO – TARIFS DE LOCATION 2014

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2014 les tarifs de location de la sono de la salle des fêtes, comme suit :

pour les associations locales :

- soirée dansante : 80 €
- hors soirée dansante : 40 €

pour les habitants de PELTRE : 80 €

La caution de mise à disposition de la sono est fixée à 1.500 €.

7) CONCESSION AU CIMETIERE ET ALVEOLE DU COLUMBARIUM - TARIFS 2014

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2014 les tarifs comme suit :

- 60 €/m² pour une concession au cimetière de 30 ans,
- 1.500 € le prix d'une alvéole (pour 3 urnes) dans le 2^{ème} columbarium pour 30 ans.

8) DROIT DE PLACE

Le Conseil Municipal décide de fixer à 75 €/m² le droit de place à verser pour occupation du domaine communal en 2014.

9) CREDITS 2014 ALLOUES AUX ECOLES ET A LA B.C.D.

Le Conseil Municipal décide d'allouer en 2014 :

- 2.774 € à l'école maternelle (soit 38 € /élève),
- 3.200 € à l'école élémentaire dont 210 € affectés aux frais de direction (soit 26 € /élève),
- 300 € à la Bibliothèque Centre de Documentation (B.C.D.) de la Commune.

.../...

10) DELIVRANCE DE PHOTOCOPIES AUX USAGERS ET AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Le Conseil Municipal décide de fixer un prix pour les **copies "couleur"** délivrées aux **associations locales** comme suit :

- **format A4** :
 - de 1 à 100 copies = 0,35 € la copie
 - de 101 à 300 copies = 0,30 € la copie
 - au-delà de 301 copies = 0,25 € la copie
- **format A3** :
 - de 1 à 100 copies = 0,70 € la copie
 - de 101 à 300 copies = 0,60 € la copie
 - au-delà de 301 copies = 0,50 € la copie

Le Conseil Municipal décide de fixer un prix pour la reproduction de dossiers administratifs (ex : PC, DP) **pour les usagers** :

- **format A4** : 0,15 € la copie "noir et blanc"
0,70 € la copie "couleur"
- **format A3** : 0,30 € la copie "noir et blanc"
1,40 € la copie "couleur"
- **format A0** : 50,00 € la copie "noir et blanc"
56,00 € la copie "couleur"

11) PARTICIPATION FORFAITAIRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) AU RESEAU HAGANIS

Le Conseil Municipal décide de fixer, à compter du 12 février 2014, le montant de la participation forfaitaire d'assainissement collectif au réseau d'assainissement comme suit, selon la destination de la construction :

Nature de la construction	€/m² de surface de plancher
Immeubles d'habitations de 0 à 150 m ²	7,10
Immeubles d'habitations supérieur à 150 m ²	12,10
Hébergements Hôteliers	10,95
Bureaux	4,00
Commerces	2,00
Artisanat	2,00
Industries	2,00
Entrepôts	2,00
Services publics ou d'intérêt collectif hôpitaux	4,00

.../...

12) TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal décide d'exonérer, dans la limite de 50 % de leur surface, en application de l'alinéa 8 de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est applicable à compter du 1^{er} janvier 2015. Toutefois, l'exonération fixée ci-dessus pourra être modifiée tous les ans.

13) SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 60 € par collégiens Peltrois (soit 360 €) du Collège de Metz-Magny afin de subventionner un voyage en Angleterre.

PELTRE, le 13 février 2014
Le Maire,

Bernadette VELER